

À VOUS LA RÉGION

TOURISME

SÉCURISATION DES SITES ET DES PARCOURS TOURISTIQUES

Dans le cadre du Fonds régional pour le tourisme, la Région développe des mesures visant à réassurer la clientèle touristique et à relancer la fréquentation du tourisme en Île-de-France.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

- › Renforcer la sécurité sanitaire et physique des touristes,
- › Conforter l'image de la région comme une destination sûre.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- › Les collectivités locales et leurs groupements,
- › Les établissements publics,
- › Les associations loi 1901 et les fondations,
- › Les entreprises privées,
- › Les entreprises publiques locales,
- › Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur,
- › L'État.

QUELS TYPES DE PROJETS

PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Quelques exemples :

- Aménagement et équipement pour la sécurisation des sites et la gestion des flux visiteurs (matériels de détection, vidéo surveillance, signalétique...)

QUELLES SONT LES DÉPENSES

ÉLIGIBLES ?

Le taux d'aide maximal est de 50 % des dépenses éligibles, avec une base subventionnable plafonnée à 1 Me.

QUELLES SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les projets doivent présenter au moins l'un des critères suivants :

- › **Création ou maintien** de l'emploi local,
 - › **Exemplarité** en matière de développement durable,
 - › **Exemplarité** en matière d'accessibilité : amélioration de l'accès aux sites, aux hébergements, aux transports, en particulier pour les personnes en situation de handicap,
 - › **Caractère innovant**,
 - › **Contribution au développement** de la destination Paris Île-de-France,
 - › **Amélioration** de la fréquentation pour les sites touristiques.
- › La demande se fait en ligne sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr. L'utilisateur dispose d'un espace permettant d'interagir avec la Région.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

Contact :

tourisme@iledefrance.fr

Informations pratiques :

www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme

 **Région**
île de France